

PROVINCE DE QUÉBEC
Village de Price

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal du Village de Price, tenue à l'Hôtel-de-ville de Price, le lundi 13 janvier 2020 à 20h00 heures.

Présences :

1- Nancy Banville	4- Michel Imbeault
2- Marie-Renée Savard	5- Mathieu Gagné (absent)
3- Ghislain Michaud	6- Lise Lévesque

Formant quorum sous la présidence de M. Bruno Paradis, maire.
M. Martin Normand, directeur général est aussi présent.

1. Mot de bienvenue

2020-01-01

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Lise Lévesque, appuyé par Nancy Banville et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté.

3. ADMINISTRATION

3.1 Procès-verbal

2020-01-02

Il est proposé par Ghislain Michaud, appuyé par Nancy Banville et résolu unanimement que les procès-verbaux du 2 et 16 décembre 2019, soit adopté tel que rédigé.

Adopté

3.2 Lecture et adoption des comptes à payer

2020-01-03

Il est proposé par Choisissez un élément. appuyé par Choisissez un élément. et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

CHÈQUES NO 9434 À 9461	60 735.17\$
PRÉLÈVEMENTS NO 2994 À 3019	54 655.36\$
SALAIRES ÉLUS (DÉC)	3 527.67\$
SALAIRES INCENDIE (30 nov au 28 déc)	6 916.81\$
SALAIRES EMPLOYÉS (30 nov au 28 déc)	32 71502\$
TOTAL	158 550.03\$

Adopté

3.3 États financiers au 31 décembre 2019

Les états financiers au 31 décembre 2019 ont été déposés aux élus par le directeur général.

3.4 Adoption du règlement sur la taxation 2020

2020-01-04

RÈGLEMENT NUMÉRO #2020-382

Règlement numéro 2020-382 ayant pour objet d'établir le budget de l'année financière 2020, fixer le taux de la taxe générale sur la valeur foncière et fixer les tarifs pour le service d'aqueduc, le service de transport et de disposition des matières résiduelles ainsi que le tarif pour le remboursement de l'emprunt pour le projet de traitement des eaux usées.

- ATTENDU QUE** le conseil a adopté le budget de l'année financière 2020 le 16 décembre 2019 ;
- ATTENDU QU'un** avis de motion a été donné de ce règlement par M. Ghislain Michaud à la séance du 16 décembre 2019;
- ATTENDU QU'une** présentation de ce règlement a été faite par M. Bruno Paradis à la séance du 16 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lise Lévesque, appuyé par Michel Imbeault et résolu unanimement que le règlement numéro # 2020-382 soit adopté et que le conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

Article 1 : Taxe foncière

Afin de payer les dépenses mentionnées au budget 2020 et que les revenus soient au moins égaux aux dépenses qui y figurent, une taxe foncière générale de **1.22\$** par cent dollars d'évaluation sera imposée conformément au rôle d'évaluation en vigueur.

Article 2 : Tarifs pour le service d'aqueduc

Qu'un tarif annuel soit exigé et prélevé pour l'exercice financier 2020 de tous les usagers du service d'aqueduc à **138\$** par unité de référence et à un taux de **0.55\$/m³** d'eau consommé pour les scieries.

Les unités de référence sont déterminées selon les catégories suivantes :

- Résidentiel (par logement) 1
- Commerces autres que ceux mentionnés ci-dessous 1
- Salon de coiffure 1
- Institution financière 1
- Lave-auto 3
- Club des 50 ans et plus 2
- COSPAP 7
- Compagnie de transport lourd 1
- Agriculteur 11
- Cantine 1
- Résidences communautaires 7

- Sûreté du Québec 5
- Office d'habitation 10
- Bureau administratif 1
- Garage (réparations de véhicules et machinerie) 1
- Scierie * 0.55\$/m³

* La quantité de m³ établie pour le calcul sera celle consommée pour une période de 1 an se terminant le 31 octobre de l'année précédant l'imposition.

Article 3 : Tarif pour le traitement des eaux usées

Le conseil fixe le tarif pour le remboursement de la dette pour le projet « **Aqueduc, égout, voirie, interception et traitement des eaux usées** » pour l'année 2020 à **185\$** pour l'unité de référence 1 « Résidentiel » identifiée au tableau des unités contenues aux règlements numéros # 278 et # 285 et ce pour tous les immeubles identifiés.

Article 4 : Tarif pour le transport et le traitement des matières résiduelles

Le conseil fixe le tarif pour la « collecte des matières résiduelles » pour l'année 2020, à **178\$** pour l'unité de référence 1 « Résidentiel » identifiée au tableau suivants :

- Résidentiel (par logement) 1
- Commerce (incluant le logement adjacent s'il y a lieu) 1.5
- Cédrico 6
- Groupe Lebel 14

Pour les commerces ou entreprises ayant des conteneurs à chargement avant pour la collecte des matières résiduelles, un tarif de 130\$ par conteneurs est imposé selon le tableau suivant :

Matricule	Adresse	Nombre de conteneurs
5885_45_4203	39, St-Jean-Baptiste	6
5885_43_0523	1, Syndicat	1
5885_52_1626	4, du Centre	2
5885_81_0096	62, St-Rémi	3
5884_59_3906	1, de l'Église	2
5984_10_8601	1, Mitis	8
5885_13_6638	18, St-Paul	2
5885_41_8393	26, de la Gare	1

Article 5 : Modalités de paiement

Chaque fois que le total de toutes les taxes (y compris les tarifs de compensation) dépasse trois cents dollars (300\$) pour chaque unité d'évaluation, le compte est divisible en trois (3) versements égaux dont l'échéance du premier versement est fixée au quinzième jour qui suit l'envoi du compte de taxes. (15 mars)

L'échéance du deuxième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 90^{ième} jour de la première échéance (15 juin)

L'échéance du troisième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 90^{ième} jour qui suit la date du second versement. (15 sept.)

Article 6 : Frais d'administration

La municipalité facture un montant aux contribuables dans les circonstances suivantes :

- Chèques sans provision 20\$
- Photocopies 0.25\$/copie
- Le taux pour une copie couleur 8 ½ x 11 est fixé à 2.00\$/copie
- Le taux pour une copie couleur 11 x 17 est fixé à 3.00\$/copie
- Le taux pour télécopie est fixé à 1.00\$/télécopie
- Le taux pour télécopie interurbain est fixé à 2.50\$/télécopie

Article 7 : Taux d'intérêt

Le taux d'intérêts s'appliquant à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est fixé à **14%** à compter du 1^{er} janvier 2020.

Article 8:

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté

3.5 Nomination d'un vérificateur externe

2020-01-05

Il est proposé par Ghislain Michaud appuyé par Michel Imbeault et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer la firme Mallette SENCRL comme vérificateur externe pour les états financiers 2019, ainsi que pour les états des dépenses du service d'alimentation en eau potable et le service d'incendie.

3.6 Dépôt des dépenses 2019 de plus de 25 000\$

La liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000\$ est déposé et sera publié sur le site internet de la municipalité. (C.M. art. 961.4 al.2°)

3.7 Adhésion à l'ADMQ

2020-01-06

Il est proposé par Ghislain Michaud appuyé par Marie-Renée Savard et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'adhésion annuelle du directeur général à l'association des directeurs généraux du Québec.

Adopté.

3.8 ÉCO Mitis / membership 2020

2020-01-07

Il est proposé par Nancy Banville appuyé par Lise Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers de faire une contribution annuelle de 100\$ à ÉCO Mitis pour devenir membre ambassadeurs bronzes.

Adopté.

3.9 La Ressource / Don

2020-01-08

Il est proposé par Nancy Banville appuyé par Michel Imbeault et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un don de 50\$ à la Ressource d'aide aux personnes handicapées Bas-St-Laurent/Gaspésie/Les Îles.

3.10 Assuré additionnel / Club des Bons Amis

2020-01-09

Il est proposé par Ghislain Michaud appuyé par Lise Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers d'ajouter le Club des Bons Amis comme assuré additionnel sur notre couverture d'assurance avec la MMQ. Les couts d'assurance seront rechargés à l'organisme.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Quotes-parts du service incendie

2020-01-10

Il est proposé par Michel Imbeault, appuyé par Lise Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers de facturer les quotes-parts pour le service de sécurité incendie aux municipalités de Grand-Métis, Padoue et St-Octave, tel que prévu à l'entente relative à l'organisation d'un service de la protection des incendies.

Adopté

5. TRAVAUX PUBLICS

5.1 Compensation annuelle pour le service d'eau potable

2020-01-11

Il est proposé par Michel Imbeault, appuyé par Lise Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers de facturer les municipalités de Grand-Métis, Ste-Flavie et St-Octave pour la compensation annuelle de base pour le service d'eau potable.

Adopté

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Demande à portée collective

2020-01-12

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la MRC de La Mitis a soumis le 13 avril 2016 une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 12 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la CPTAQ doit prendre en considération le contexte des particularités régionales dans l'exercice de sa compétence;

CONSIDÉRANT QUE des rencontres de négociation ont été tenues les 17 et 18 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a soumis une première orientation préliminaire le 7 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'entente n'a pas fait l'objet d'un consensus entre les parties;

CONSIDÉRANT QU' une rencontre de négociation supplémentaire s'est tenue le 10 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a émis une deuxième orientation préliminaire le 20 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 62.6 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la municipalité doit accorder un avis favorable à l'égard de cette nouvelle orientation préliminaire pour qu'une décision soit rendue.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Ghislain Michaud appuyé par Michel Imbeault et résolu à l'unanimité d'accorder un avis favorable à la deuxième orientation préliminaire émise par la CPTAQ le 20 décembre 2019 concernant la demande à portée collective, soit le dossier numéro 412212.

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 Dépôt à un programme d'aide financière (PAFIRS)

2020-01-13

ATTENDU QUE la municipalité de Price désire présenter un projet au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives pour la réfection et la mise aux normes du parc Albert-Dupont ;

ATTENDU QUE la municipalité de Price s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre ;

Il est proposé par Nancy Banville, appuyé par Marie-Renée Savard et résolu unanimement :

- QUE la municipalité de Price autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au programme PAFIRS;
- QUE la municipalité de Price autorise PF Service-Conseil inc. à procéder au dépôt de la demande et à collaborer dans le dossier;
- QUE la municipalité de Price désigne M. Martin Normand, directeur général comme personne autorisée à agir pour et au nom de la municipalité et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adopté

7.2 Adhésion à l'APLM-BSL

2020-01-14

Il est proposé par Michel Imbeault appuyé par Lise Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'adhésion annuelle à l'association des professionnels en loisirs municipaux du Bas-St-Laurent.

Adopté.

7.3 Offre de services / Goulet & Lebel / cuisine et salle de psychomotricité

2020-01-15

Il est proposé par Marie-Renée Savard appuyé par Nancy Banville et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de Goulet & Lebel pour la réalisation d'un rapport d'étude d'avant-projet de mise aux normes de la cuisine et l'aménagement d'une salle de psychomotricité au montant de 5 700\$ avant les taxes.

Adopté

7.4 Offre de services / PF Service-Conseil / Pafirs

2020-01-16

Il est proposé par Lise Lévesque appuyé par Michel Imbeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les offres de service de PF Service-Conseil pour :

- le dépôt d'une demande d'aide financière la reddition de compte dans le cadre du projet d'aménagement d'un parc municipal au montant de 1 872\$ avant les taxes;
- le dépôt d'une demande d'aide financière la reddition de compte dans le cadre du projet de réfection et la mise aux normes du parc Albert-Dupont au montant de 1 872\$ avant les taxes.

Adopté

8. PÉRIODE DE QUESTIONS ET DIVERS

8.1 Nomination / Comité du Parc régional de la rivière Mitis

2020-01-17

Il est proposé par Lise Lévesque appuyé par Ghislain Michaud et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer M. Michel Imbeault comme représentant du Village de Price au comité du Parc régional de la rivière Mitis.

9. Levée de l'assemblée :

Lise Lévesque propose la levée de l'assemblée à 20h45.

Maire

Directeur général

Attestation :

Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Bruno Paradis, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la

signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Bruno Paradis, maire